

Compte rendu Conseil Municipal Juin 2016

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 22 Juin. Lors de cette réunion, M le Maire a fait le point en ce qui concerne l'évolution du dossier de l'Intercommunalité. Présenté comme un remède à l'émiettement communal et un instrument de l'organisation rationnelle des territoires, le moins que 'on puisse dire est que ce dossier fait débat ! Sensé rassembler des moyens dispersés et structurer des initiatives locales, cette initiative se heurte à l'opposition de la totalité des communes de de la CCMV, ainsi qu'à une large majorité du Conseil Communautaire. Suite à l'arrêté de périmètre présenté par M le Préfet, les communes ont maintenant 75 jours pour se prononcer. (Selon la loi Le Préfet peut définir un projet de périmètre, une modification de périmètre ou un périmètre de fusion à fiscalité propre. A défaut d'accord des communes , le Préfet pourra quand même, par décision motivée, créer l'EPCI à fiscalité propre, l'arrêté de création sera prononcé par le Préfet avant le 31 décembre 2016. Rappel : La réforme territoriale du 16 décembre 2010 a rendu obligatoire l'appartenance à un EPCI- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale-à compter du 1er juillet 2013).

Le 19 mai, lors de la rencontre entre M le Préfet et les Élus de la CCMV, ceux ci ont réaffirmé leur attachement au Territoire de la CCMV. Le conseil Municipal avait donné toute latitude au Maire pour représenter les intérêts de la commune lors de ce rendez vous.

Concernant le fonctionnement de la CCMV, une modification de ses statuts s'est avérée nécessaire dans le cadre du transfert de compétence à venir. C'est à l'unanimité que le conseil a voté une délibération, donnant pouvoir à son représentant pour accepter la modification.

L'amélioration de la station d'épuration s'avérant nécessaire, le choix du bureau d'études qui se chargera du suivi du dossier s'est porté sur RX Ingénierie, de Chateaurenard, bureau d'études technique spécialisé dans les travaux de Voirie, Réseaux, et maître d'œuvre qui accompagne les collectivités dans leurs projets d'infrastructures .

Après deux notifications portant sur des modifications, par jeu d'écriture, à la demande du cabinet comptable, M le Maire fait alors une déclaration sur la situation du bureau de poste.

Il s'avère qu'au vu des chiffres de fréquentation, le samedi matin devenant une journée morte, la direction envisageait la fermeture d'une

de mi-journée supplémentaire, ne laissant que 4 demi-journées ouvertes aux usagers. Après d'âpres discussions, prenant en compte l'opposition des élus de Barrême sur la baisse du temps d'ouverture, la Direction a fait une nouvelle proposition qui maintiendrait la même amplitude horaire. La direction accepterait d'ouvrir le mercredi matin en lieu et place du samedi, gardant ainsi une même amplitude horaire pour le confort des usagers, avec une mise en application au 1 septembre, et valant pour les trois années à venir. Pour la suite, M le Maire annonce veiller personnellement au devenir du bureau de poste, envisageant toutes les solutions possibles pour éviter, à terme, la transformation du bureau de poste en agence postale, comme malheureusement cela devient monnaie courante, même si pour la Direction de La Poste et les quelques élus qui la soutiennent, la transformation de bureaux de poste en Agences Postales gérées par les municipalités (APC) ou la prise en charge du service par des commerçants (RPC), seraient la panacée.

